

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2025-265**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,  
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO pour GRDF sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues rue Jean Mermoz à l'occasion de travaux de maillage d'un réseau gaz bio méthane,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 19 mai 2025 au 15 juillet 2025,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera par chaussée rétrécie ou en alternée par feux du 19 mai 2025 au 15 juillet 2025:**

- Rue Jean Mermoz zone d'activités de Bayeux intercom, au droit des travaux.

**Article 2** – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SATO.

**Article 3** - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix avril deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
David GUEZENEC  
Responsable du Centre Technique Municipal

